

CONSEIL MUNICIPAL

2026-022

Séance du 18 février 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Convention de partenariat établie entre le département du Val d'Oise et le Conservatoire à Rayonnement Communal de Sarcelles pour le projet intitulé « Pierrot ou l'atelier des songes » dans le cadre du dispositif départemental « En scène ! »

L'an deux mil vingt-six, le 18 février à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 12 février 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Maïmouna CAMARA, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjoints au Maire), Lazare BENACCOUN, Charles SOUFIR, Christian SERANOT, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, Serge SAMAMA, John BORGES, Frantz MORICE, Patricia HUCHER, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN, Odile STANCIU (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Charlotte RABIH	pouvoir à	Elie KRIEF
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Sylvie LAPOSTA	pouvoir à	Jean-Jacques KRYS
Eric CHECCO	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Charles SOUFIR
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Djamila HAMIANI

Absents : Marie-Annick DUPRE, Jocelyne MAYOL, Anissat DJOUNAID, Youri MAZOU-SACKO, Anissa MAHAMAT, René TAIEB, Samira AIDOUUD, Jocelyn ASSOR, Nadine LANGLET, Patrick TOULMET

Secrétaire de séance :

Serge SAMAMA

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de partenariat initiée par le département du Val d'Oise dans le cadre de son dispositif « En scène ! »,

Considérant le partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Communal de Sarcelles et le Conseil départemental du Val d'Oise pour le projet 2026 intitulé « Pierrot ou l'atelier des songes »,

Considérant l'organisation d'ateliers pédagogiques entre janvier et mai 2026 ainsi que d'un spectacle auquel participeront les élèves du conservatoire de Sarcelles le samedi 13 juin 2026 au conservatoire de Persan,

Sur le rapport présenté par Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Adjointe au Maire, chargée de la culture et du patrimoine,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique : De signer ladite convention ainsi que toute pièce annexe idoine.

Fait et délibéré en séance le 18 février 2026.

Le Maire,

Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 19.02.26

Et notifié ou publié par extrait le 19.02.26

Pour le Maire et par délégation